

Création du SN-AGREX

(D'après le bulletin d'information spécial avril 1992)

Le syndicalisme dans les instituts de recherche Outre-mer n'a pas été accepté spontanément par les directions générales de l'époque. Aussi la défense des personnels et de leurs intérêts a-t-elle été souvent le fait d'individus isolés ou de groupes d'agents capables de présenter un front uni et susceptibles d'élaborer des propositions constructives et argumentées.

Jusqu'aux années 65-70, les délégués du Personnel et les Comités d'Entreprise, quand ils existaient, n'avaient qu'une activité des plus réduites.

Une des premières manifestations du personnel ayant eu un impact très positif sur les salariés des Instituts de Recherche (et plus particulièrement des expatriés) se situe dans les années 54-56.

L'inspecteur général Masselot, qui exerçait un contrôle réel sur le terrain, avait été saisi par les personnels expatriés de distorsions salariales importantes selon qu'ils appartenaient à l'Agriculture, à l'ORSTOM ou aux Instituts. Après de longues discussions, le barème dit "MASSELOT" était établi faisant correspondre les indices de la fonction publique, ceux de la convention collective de la chimie et la classification Masselot.

Ce barème, par la suite amendé et modifié, a été utilisé avec satisfaction par tous les Instituts, régis dans le cadre des associations loi de 1901, pendant plus de trente ans : il était le résultat d'une concertation suscitée par des salariés des Instituts.

Le fait syndical proprement dit n'est apparu que beaucoup plus tard. Vers la fin des années 60, la nécessité d'intervention des salariés s'est faite sentir de façon plus aiguë et les événements de 1968 joints aux évolutions liées aux indépendances des pays africains ont pesé lourdement pour l'obtention d'une concertation plus marquée et institutionnalisée.

Parmi les syndicats sollicités à l'époque, seule la CFDT avait fait des propositions constructives. Un certain nombre de cadres des Instituts de recherche ont participé entre 1968 et 1970 à des réunions au siège de cette organisation syndicale.

La teinture politique trop forte de cette centrale syndicale et ses positions partisans incompatibles avec notre volonté d'un apolitisme absolu nous ont empêchés de la rejoindre.

Des contacts ont alors eu lieu ultérieurement avec la FGCA (Fédération Générale des Cadres de l'Agriculture) affiliés à la CGC (Confédération Générale des Cadres) qui possédait une section "EXPATRIÉS". Son président, M. Rouveroux, vice-président de l'Académie d'Agriculture, constituait l'homme idéal pour assurer notre introduction dans un monde syndical moins politisé et donc plus efficace.

Dès 1970, et juste avant la création du GERDAT sous forme d'un G.I.E. (Groupement d'Intérêt Economique), un premier groupe de cadres de l'IRCT s'affiliait à la FGCA.

Puis les statuts du SN-AGREX étaient déposés, M Lagière, de l'IRCT, devenant le premier secrétaire général de notre syndicat.

Parmi les instituts composant le GERDAT, certains étaient des associations loi 1901 (barème MASSELOT) d'autres étaient des organismes publics ou assimilés. Parmi ceux-ci, une démarche comparable à la nôtre était suivie à l'IEMVT où dès mai 1968 était créée une section syndicale autonome CGC affiliée à la FFCFP (Fédération Française des Cadres de la Fonction Publique)

Cette section syndicale ainsi que le Syndicat des Vétérinaires Expatriés sont venus rejoindre le SN-AGREX au cours des années 70-71 lorsque commencèrent les négociations avec les responsables du GERDAT.

La période 1970-1990

Face à l'hétérogénéité du GIE/GERDAT, aux cloisonnements, aux divergences stratégiques des divers composants et de leurs directions générales, l'existence d'un syndicat spécifique tel que le SN-AGREX apparut rapidement comme une nécessité. Cette spécificité ne devait pas se limiter à la simple défense des intérêts du personnel (salaires, conditions de travail, garanties sociales, protections diverses) mais devait aussi s'attacher à protéger l'instrument de travail que représentaient les Instituts et leurs compétences dans la tempête des réformes attendues...

Dès sa création, le SN-AGREX s'est donc vu contraint de mener un combat constant sur tous les fronts auprès du GERDAT et aussi auprès des directions d'instituts qui tiraient à "hue et à dia".

Il s'est agit d'être présent et actif lors du premier transfert de services et de laboratoires vers Montpellier en 1974 : protection sociale, garanties, reclassement de certains agents.

Il fallut ensuite travailler ferme, pendant plus de deux ans de 1974 à 1976, tout au long des négociations de la première Convention d'Entreprise souhaitée par le syndicat.

Il a fallu être vigilant et agressif en 1979 lorsque le ministre R.Galley et le secrétaire d'état pour la recherche M Aigrain préconisèrent un regroupement plus étroit avec l'ORSTOM. A l'époque, il nous est apparu indispensable de nous battre pour maintenir le statut du GERDAT et défendre les filières.

Ce combat à peine terminé (et ce n'était que partie remise), il fallut faire face à la politique tiers-mondiste élaborée en 1981, puis plus ou moins reléguée aux oubliettes en même temps que son principal promoteur, le ministre de la coopération de l'époque.

A cette occasion, le SN-AGREX s'est battu pratiquement seul sur le statut de la Recherche Tropicale, sur celui du personnel, sur les organes de contrôles, etc.. Dès juillet 1982 et après les journées "recherche-développement" de Montpellier au cours desquelles M Griffon exposa "vigoureusement" la volonté politique du nouveau gouvernement, le syndicat lutta pied à pied pour obtenir le protocole d'accord de décembre 1982 et sa participation aux négociations du décret de 1984 de création du CIRAD.

Dès lors que le GERDAT était dissous le 31 décembre 1984, des négociations recommencèrent entre la direction et le nouvel EPIC (Etablissement Public à caractères Industriel et Commercial) le CIRAD et les syndicats représentatifs en vue de la création d'un statut unique des personnels.

Un projet de convention accompagné d'un protocole d'accord était signé le 9 décembre 1985, ce texte ne pouvant devenir Convention d'Entreprise qu'après accord des tutelles. La direction générale du CIRAD ne transmet ces textes à l'administration que le 5 mars 1986 et prétextait du que les négociations n'avaient pas abouti dans les délais requis pour tenter d'imposer un Règlement Général dans lequel bon nombre d'articles voyaient leur application soumise à la seule appréciation du directeur général.

Dans ce contexte, le SN-AGREX, une fois de plus seul, engageait le fer avec la direction générale et, après consultation juridique de haut niveau, transformait par sa seule signature le Règlement Général en une Convention d'Entreprise à compter du 21 avril 1988.

Des modalités particulières d'application étaient redéfinies et un certain nombre de dispositions restaient à définir paritairement :

- Le système d'évaluation et de suivi des carrières,
- L'expatriation,
- Les modalités de réalisation des missions,
- La prévoyance,
- La situation de concubinage.

Ces négociations se poursuivent toujours, retardées pendant plus de dix mois par une procédure judiciaire entamée par la CFDT et se soldant par un non-lieu.

Pendant toutes ces dernières années, nos représentants cadres furent majoritaires dans leurs collèges auprès des départements ainsi que dans les instances du GERDAT où ils pouvaient être représentés.

CONCLUSION :

La suite de l'histoire fait partie du quotidien. Elle prend la forme pour les collègues qui s'y consacrent d'innombrables réunions, notes, lettres, interventions, documents, bulletins à composer et à diffuser, dans l'anonymat ou dans la suspicion sinon plus de la direction générale.

Rappelons que les priorités absolues du SN-AGREX, dans la confusion savamment entretenue par les employeurs et certaines centrales syndicales agissant de concert, n'ont pas changé :

- Problèmes liés à l'expatriation, principale légitimité de notre existence à tous,
- Défense de l'emploi dans toutes les situations,
- Défense de notre outil de travail et recherche permanente pour son adaptation.

Ce combat de tous les instants a permis jusqu'à maintenant de participer à la sauvegarde de tout ce qui pouvait être fondamental pour la poursuite de nos actions vers les pays tropicaux.

Qu'en sera-t-il dans les mois à venir ? Ne nous cachons pas la noirceur de l'horizon.

Sur le plan social, nous avons à manifester notre engagement et nos convictions pour que le monde syndical des cadres puisse faire entendre sa voix.

Les plus anciennes générations de notre entreprise ont créé et fait fonctionner l'outil syndical en s'efforçant de l'améliorer; aux jeunes d'aujourd'hui de prendre le relais et d'aller de l'avant.

Bulletin rédigé et composé avec la participation des collègues suivants :

MM. Daniel, Deuse, Falais, Garrigues, Gaston, Mme Geoffroy, Gillier, Jacob, Laurent, Martin, Rey, Schilling.